

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2023**

---

F

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 18 septembre 2023 à 19 h30 aux bureaux temporaires de l'Hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac situé au 628, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac. La séance se tient par visioconférence et en présentiel, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

**Étaient présents :** Le maire monsieur, André Ibghy, les conseillères Julia Bourke Gabriela Opas et Julia-Ann Wilkins et les conseillers, Maxime Arcand, Jean-Pierre Charrette et David Lisbona.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Ibghy.

**Était aussi présente :** madame Marie-France Matteau, Directrice-générale et greffière-trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire monsieur André Ibghy, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 31 minutes

2023-09 -149

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Arcand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

**3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 ;

**4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE**

**4.1** Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois d'août 2023 ;

**4.2** Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada (TECQ) ;

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

**7. ENVIRONNEMENT**

**7.1** Avis de motion, dépôt et adoption du Règlement no. 2023-155-1 modifiant le règlement no. 2023-155 sur la gestion des installations septiques

**8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**8.1** Rapport du président du Comité consultatif en urbanisme

**8.2** Dépôt de la liste des permis du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 ;

**8.3** Modification de la résolution 2021-060 concernant la DM 2021-026 – dérogation mineure concernant le 54 chemin du Vieux-Club

**9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**10. PROJET SPÉCIAUX**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2023**

---

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

**2. DÉCLARATION DES ÉLUS**

**2023-09-150 3.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023**

Il est proposé par la conseillère, madame Gabriela Opas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023.

**2023-09-151 4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS D'AOÛT 2023**

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Lisbona

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil d'adopter le rapport des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois d'août 2023

<b>FONDS D'ADMINISTRATION 2023</b>	
<b>DÉBOURSÉS (incompressibles)</b>	
<b>SALAIRES</b>	
Salaires nets	27 934.63 \$
Déboursés par paiement direct (D.A.S)	14 725.90 \$
SQ	122 664.00 \$
Quote part MRC	14 896.00 \$
Dette à long terme	15 024.99 \$
<b>ACHATS</b>	40 104.26 \$
<b>Total achats et déboursés</b>	235 349.78 \$
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
<b>ANNÉE 2023</b>	
Chemin Lacasse, Daoust	413 755.49 \$
Hôtel de ville	35 807.59 \$
Débarcadère	6 873.12 \$
<b>Total des dépenses des immobilisations</b>	456 436.20 \$
<b>TOTAL</b>	<b>691 785.98 \$</b>

**2023-09-152 4.2 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA (TECQ)**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2023**

---

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère, madame Julia Bourke**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil, que la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2023**

---

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, l'honorable France Élane Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, madame Chantale Jeannotte députée et madame Marie-Hélène Gaudreau, députée, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**2023-09-153      7.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT R2023-155-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R2023-155 CONCERNANT LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**Le conseiller Jean-Pierre Charette**

- Donne avis de motion qu'à la séance de ce jour, le projet de règlement 2023-155-1 modifiant le règlement R2023-155 concernant la gestion des installations septiques sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement 2023-155-1 modifiant le règlement R2023-155 concernant la gestion des installations septiques.

**8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME**

**Dépôt              8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2023**

La liste de tous les permis émis du 1<sup>er</sup> au 31 août 2023 est déposée.

**2023-09-154      8.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-060 CONCERNANT LA DM 2021-026 – DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 54 CHEMIN DU VIEUX-CLUB**

**ATTENDU QUE** la dérogation mineure DM-2021-026 a été entérinée à la réunion du conseil du 14 juin 2021 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la résolution 2021-06-260 en y ajoutant dans le descriptif de la dérogation mineure et de modifier le procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme par le texte suivant, texte qui faisait partie intégrante de la présentation mais qui a été omis dans la résolution et le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2021 :

Monsieur Antoine Bélisle expose la demande de Mme Brazeau, faite en date du 10 mai 2021, pour la propriété du 54 chemin du Vieux-Club, sur les lots 36B-16 et 36B-187-P, du matricule 3701-43-4585-0-000-0000 concernant l'implantation d'une nouvelle maison à une distance de 3.28 mètres de la limite de propriété latérale dans la marge latérale alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit que la construction doit respecter une marge de recul latérale de de 5 mètres.

Le projet vise la démolition de la maison actuelle et la construction d'une nouvelle maison qui se retrouverait à 3,28 m de la ligne de la propriété et un remplacement de la galerie par une véranda qui elle serait à 2,24m de la ligne de propriété.

Une moins grande partie de la maison et de la véranda se retrouverait dans la marge de recul latérale que pour la maison actuelle.

La hauteur de la nouvelle maison ne serait pas plus grande que celle de la maison qu'elle remplace.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**SÉANCE ORDINAIRE 18 SEPTEMBRE 2023**

---

Permis de construction déposé le 10 mai pour construction.

La nouvelle maison viendrait alors occuper 22,6m2 dans la marge de recul latérale donc moins d'espace que l'ancienne maison.

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif qui étaient en poste en 2021 ont bien lu et reçu cette présentation et que le descriptif a simplement été un oubli ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du conseil, de modifier la résolution 2021-060 concernant la DM 2021-026 – dérogation mineure concernant le 54 chemin du Vieux-Club et le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2021.

**10. PROJETS SPÉCIAUX**

Aucun sujet sous cette rubrique

**11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC**

Aucun sujet sous cette rubrique

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, monsieur André Ibghy, après lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

Je soussignée Marie-France Matteau certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Ivry-sur-le-Lac ce 18 septembre 2023

**2023-09-155      13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par la conseillère, madame Julia-Ann Wilkins**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 19 heures 42 minutes.

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
André Ibghy  
Maire

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Marie-France Matteau  
Directrice générale et greffière trésorière